

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **ENVIRONNEMENT - air énergie climat biodiversité** : Candidature démarche Territoire à Énergie positive période 2

Rapporteur : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

TEPOS 1

Vienne Condrieu Agglomération a obtenu en 2016 le label TEPOS (Territoire à Énergie Positive) après avoir candidaté à un appel à projet porté par l'ADEME et la Région Rhône Alpes. Cette démarche avait pour vocation d'accompagner des territoires volontaristes pour engager des actions massives de réduction de consommation énergétique et de production d'énergie renouvelable locale. L'objectif visé est de tendre vers l'autonomie énergétique à horizon 2050.

Le premier TEPOS a permis à l'Agglo de structurer son action avec notamment la réalisation d'un diagnostic énergétique territorial. Ce dernier a posé les bases des connaissances sur les consommations globales et sectorielles ainsi que sur les potentialités de développement des énergies

renouvelables. Cette démarche a également permis de structurer le dialogue avec les nombreux partenaires indispensables du territoire. Ainsi, de nombreuses actions de maîtrise des consommations ou de production d'énergies renouvelables ont été engagées par l'Agglo mais également par ses partenaires ou par des acteurs privés.

Vers un TEPOS 2

La communauté régionale de travail (regroupant la Région, L'ADEME, et la DREAL) propose de consolider ce réseau de territoires engagés dans la transition énergétique en travaillant sur une seconde période d'ancrage territorial de la transition énergétique et écologique, sous la forme d'un "TEPOS 2".

Cette démarche TEPOS 2 aurait une durée de 3 ans et permettrait à Vienne Condrieu Agglomération de continuer et d'amplifier ce qui a été entrepris ces dernières années en réaffirmant une stratégie ambitieuse.

Le TEPOS 2 sera intégré au volet énergie de notre Plan Climat Air Energie Territorial élaboré conjointement avec le Plan de Mobilité (PDM) et le PLH (Programme Local de l'Habitat). En effet, il y a lieu de poursuivre une politique de transition énergétique intégrée.

Cette seconde labellisation permettra d'obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 000 € (80 000 € et éventuellement un bonus de 20 000 € consacré à l'économie circulaire) et de continuer de bénéficier d'un accompagnement d'une AMO (Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage) dans le cadre de son réseau régional.

Pour la nouvelle période TEPOS, la collectivité propose de s'engager sur les 4 thématiques obligatoires:

- la gouvernance,
- les bâtiments,
- les énergies renouvelables et de récupération
- la mobilité.

Elle s'est positionnée de manière volontaire sur deux thématiques complémentaires, optionnelles :

- l'économie circulaire et les ressources locales
- la mobilisation des acteurs économiques.

Les objectifs stratégiques et opérationnels constituant des propositions d'actions ont été définis ainsi qu'un plan de financement triennal (annexe). Ces propositions d'actions sont notamment issues des pistes d'amélioration du TEPOS 1 relevées dans le cadre de l'évaluation réalisée en Comité de pilotage de juin 2019 élargie aux partenaires du territoire.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer la candidature TEPOS 2 ainsi que les demandes d'aides et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la démarche d'élaboration conjointe du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), PDM (Plan de Mobilité) et PLH (Programme Local de l'Habitat) de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

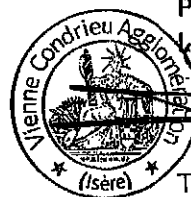
APPROUVE le dépôt d'un dossier de candidature TEPOS 2 auprès de la Région AURA et de l'ADEME.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires de la démarche.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

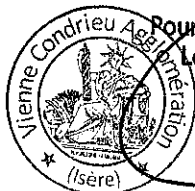
Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **13 NOV. 2020**
et a été publiée le **13 NOV. 2020**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER